

## TABLEAU RÉCAPITULATIF : LES TAXES FACULTATIVES

<b>IMPOTS DIRECTS LOCAUX FACULTATIFS</b>					
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Taxe de balayage	Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles	Taxe sur les friches commerciales	Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
REF. CODE/LOI	Article 1520 et suivants du CGI	Article 1528 du CGI	Article 1529 du CGI	Article 1530 du CGI	Article 1530 bis du CGI
REF. BOFiP	BOI-IF-AUT-90-30-20-20140527	BOI-IF-AUT-100-20120912	BOI-IF-TFB-10-10-40-20150204	BOI-IF-AUT-110-20140625	
<b>REGION</b>					
<b>DEPARTEMENT</b>					
<b>Commune</b>	Taux voté, si bénéficiaire	Taux voté, si bénéficiaire	Taux voté, si bénéficiaire	Taux voté, si bénéficiaire	Taux voté, si bénéficiaire
Syndicats de communes et les syndicats mixtes	Taux voté, si bénéficiaire				
<b>EPCI</b>	Taux voté, si bénéficiaire	Taux voté, si bénéficiaire	Taux voté, si bénéficiaire	Taux voté, si bénéficiaire	Taux voté, si bénéficiaire

**Remarque :** la taxe est versée soit aux communes soit aux EPCI en fonction de la délibération prise et de la compétence exercée par ces collectivités.